

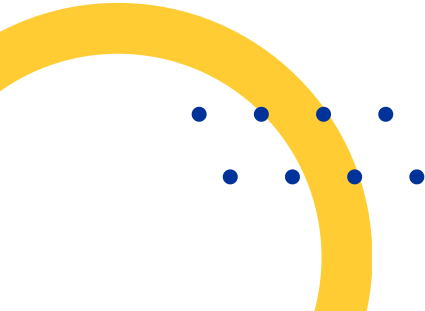
2
0
2
3

RAPPORT D'ACTIVITÉ



SOMMAIRE

Rapport Moral	3
	5
Nos dispositifs sur le Territoire du Pays Salonais	6
	7
Chiffres clés	8
	9
Partie 1	10
Accompagnement social	19
	22
Partie 2	30
Hébergement	33
	35
Partie 3	37
Chiffres à retenir	
Nos financeurs	



RAPPORT MORAL

03

Nous nous retrouvons comme chaque année en Assemblée Générale pour partager ensemble ce moment important de la vie de notre association et je tiens à vous remercier de votre présence.

Cette assemblée annuelle est donc l'occasion de faire le point sur la situation de notre association et sur les conditions de son évolution.

Concernant le fonctionnement, il faut noter que depuis notre dernière assemblée générale le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises : le 16 novembre 2023 et le 3 avril 2024.

Quant au bureau, il s'est réuni quatre fois : les 18 septembre et 5 octobre 2023 ainsi que les 12 février et 25 mars 2024.

En ce qui concerne les comptes de l'année 2023 et comme vous pourrez le constater ils sont clôturés une nouvelle fois sur un résultat positif et notre expert-comptable nous donnera des précisions dans quelques instants lors de la présentation des comptes.

Toutefois ce résultat nous permet tout juste d'être à l'équilibre d'autant que la partie de l'incidence du Ségur de la Santé à la charge du département n'a pas été versée car celui-ci refuse de la prendre en charge.

Il faut savoir que cette position impacte de nombreuses associations et qu'elle est prise en charge par certains de départements de la région. C'est pourquoi une procédure a été engagée devant le tribunal administratif par la Fédération mais même si cette procédure aboutit à une décision qui nous serait favorable il faudra patienter plusieurs mois voire plusieurs années avant d'avoir une décision définitive.

Dans le cadre des événements importants de l'année je voudrai signaler le départ depuis déjà plusieurs mois d'Emelyne VLAKAKIS, qui était cheffe de service du site de Fos ; Elle est remplacée depuis mi-mai par Mme Carole GROS ici présente à qui nous souhaitons la bienvenue au sein de l'ADAMAL.



Je tiens, au nom de l'association, à remercier la directrice et les cadres qui ont assuré la continuité de ce service pendant cette période en plus de leur activité habituelle.

Concernant Fos, nous devons également gérer les discussions avec la mairie qui souhaite nous demander un loyer pour les locaux que nous occupons alors qu'ils nous avaient été attribués à titre gratuit avec en contrepartie la totalité des travaux de remise en état à notre charge.

Pour ce qui est de la rénovation du bâtiment Aristide Briand nous n'avons pas beaucoup avancé car nous n'avons pas trouvé de financement important pour la réalisation des travaux alors que la ville souhaite uniquement venir en complément des dits financements.

En ce qui concerne les projets pour 2024 nous avons toujours des études en cours.

C'est ainsi que des réflexions sont menées sur la possibilité de :

- Créer une résidence habitat jeunes sur le secteur Ouest Provence,
- Créer une pension de famille sur Salon
- Gérer une résidence destinée aux jeunes en formation dans l'école de rugby

Comme chaque année, afin de vous donner le maximum d'informations dans un minimum de temps, je vais donc laisser la parole à notre expert comptable qui va vous présenter les comptes de l'année 2023. A noter que l'assemblée aura également à se prononcer sur le montant de la cotisation 2024 que le conseil d'administration propose de maintenir à 5 euros ainsi que sur le budget prévisionnel 2024 de l'association.

En ce qui concerne ce budget prévisionnel 2024, il est évident que nous sommes partis sur la base de recettes équivalentes à 2023 en sachant que chaque année nous apporte son lot de bonnes et de mauvaises surprises...

Pour ce qui est de l'activité de notre association pendant l'année 2023 vous pourrez en prendre connaissance dans quelques instants à l'occasion de la présentation du rapport d'activités qui suit.

Je vous remercie de votre attention



Alain CAMBON

Président de l'ADAMAL



LE MOT DE LA DIRECTION

Les années s'enchaînent et se ressemblent...

L'ADAMAL, comme beaucoup d'autres structures associatives rencontre des difficultés de recrutement et traverse une crise sans précédent d'attractivité des métiers du social.

Il nous est toujours difficile de recruter et de valoriser les métiers de l'humain.

L'année 2023 aura malgré tout aussi été l'année du changement avec le départ de la cheffe de service de l'antenne de Fos sur Mer après plus de 14 années au service de l'association qui a souhaité aller vers d'autres horizons professionnels.

Dans l'attente de l'arrivée de la nouvelle cheffe de service en mai 2024, l'équipe d'encadrement a assuré l'intérim auprès des équipes et les salariés ont su faire preuve de professionnalisme et d'engagement.

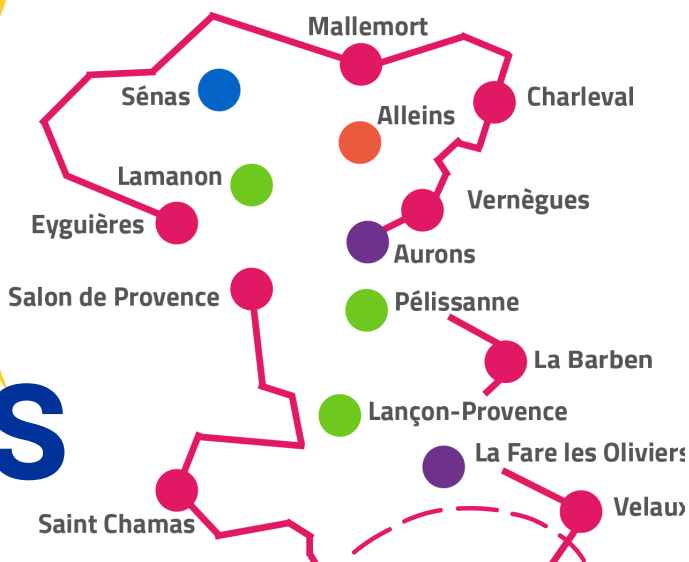
2023, une année de maintien de l'activité avec des subventions à l'équilibre.

Place à la présentation du rapport d'activité par les salariés de l'ADAMAL...

Fanny VIARD

Directrice de l'ADAMAL

PAYS SALONNAIS



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- ASELL généralistes
- ASELL Prévention des expulsions
- Ateliers Recherche de Logement
- MASP
- Participation CCAPEX
- ASLL Action Logement
- ASELL jeunes (18-3 ans)
- Point Logement Jeunes
- Bail accompagné



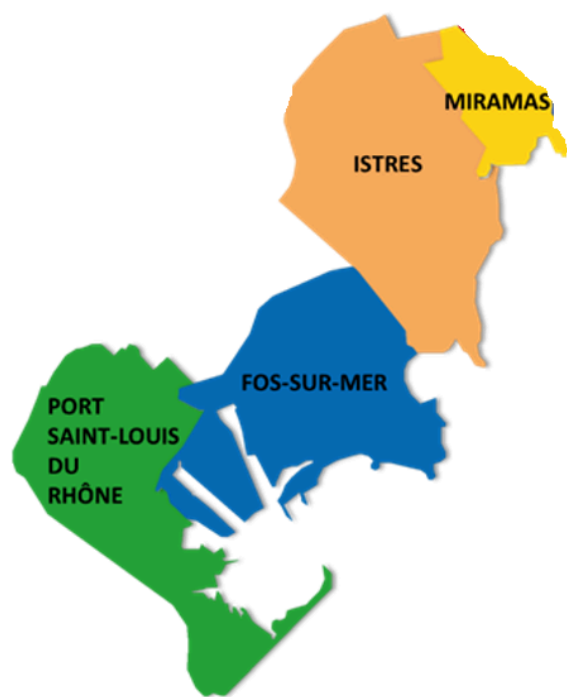
DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

- Résidence Habitat Jeunes
- Logements temporaires diffus
- CHRS Nostra
- Logements adaptés
- Intermédiation Locative
- Mandat de gestion



1 143 350 €

Montant des subventions



ISTRES OUEST PROVENCE

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

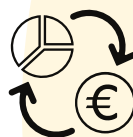


- ASELL généralistes
- ASELL Prévention des expulsions
- ASELL de Courte Durée
- Ateliers Recherche de Logement
- MASP
- Participation CCAPEX
- ASLL Action Logement
- Aide à la Gestion Locative CDC HABITAT & OPH

DISPOSITIFS D'HÉBERGEMENT

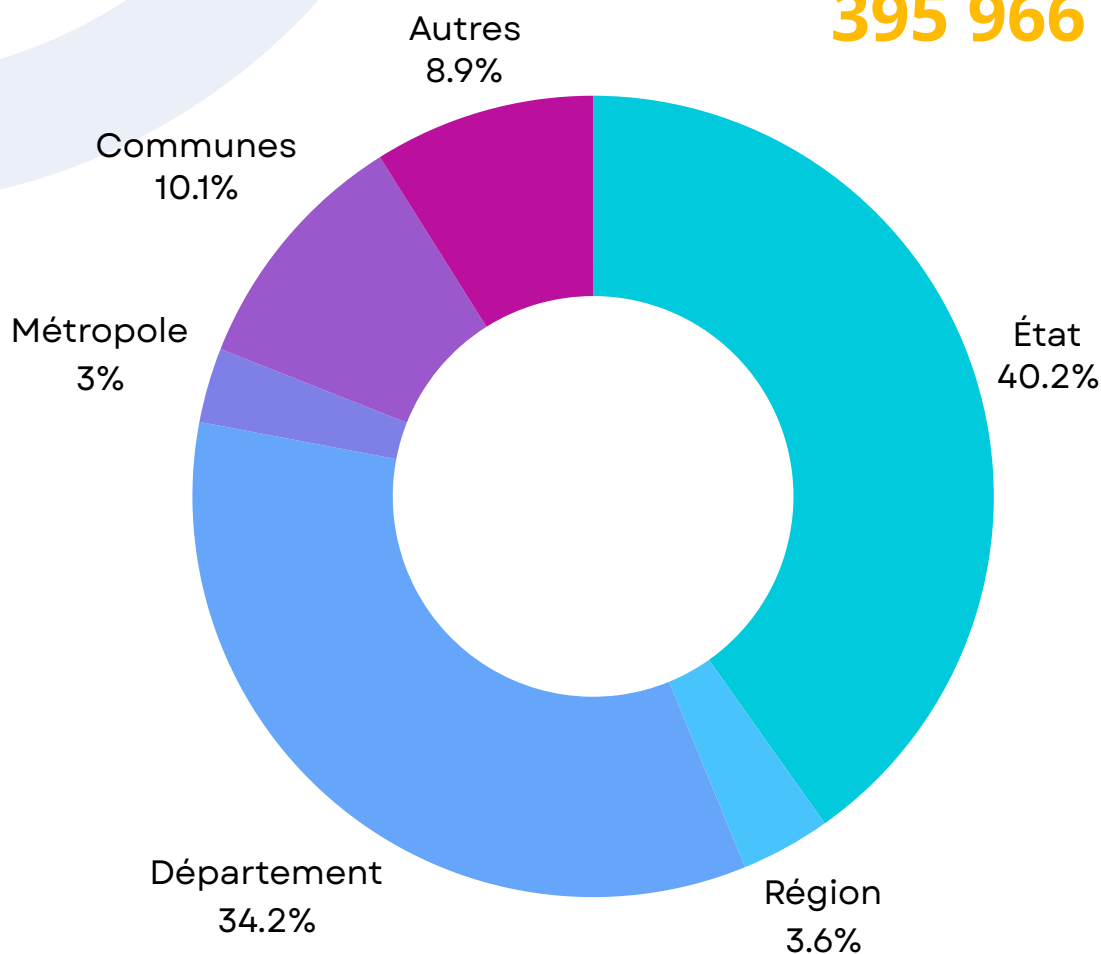


- Logements temporaires diffus
- Logement transitoire
- Intermediation Locative
- Mandat de gestion
- Bail glissant
- Dispositif d'Accompagnement des réfugiés statutaires



598 200 €

Montant des subventions

**BUDGET GLOBAL DE
L'ASSOCIATION****2 912 950 €****REDEVANCES RHJ****395 966 €**

Accompagnement Social : 1 044 149 € soit 60%
Dispositif d'Hébergement : 697 401 € soit 40%

2023**1 741 550 €****CHIFFRES
CLÉ**

INDICATEURS

09

RESSOURCES HUMAINES



43

**EFFECTIF GLOBAL
MOYEN**

ETP MOYEN

42,8



**FORMATION
DES SALARIÉS**

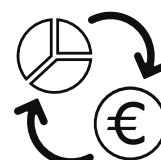


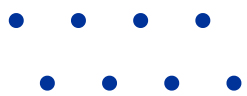
- Nombre de personnes formées : 26
- Nombre de formations dispensées : 43
- Volumes d'heures de formations : 596
- Nombre d'organismes de formation : 15



19 360 €

Coût total des formations





PARTIE 1

LES ACTIONS DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

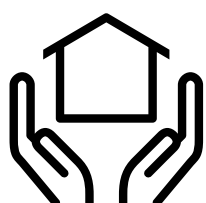


ASLL ACTION LOGEMENT

L'Accompagnement Social Éducatif Lié au Logement est un accompagnement individuel basé sur le volontariat du ménage. Le travailleur social intervient selon les modalités suivantes : visite à domicile, entretien individuel et accompagnement physique dans certaines démarches complexes.

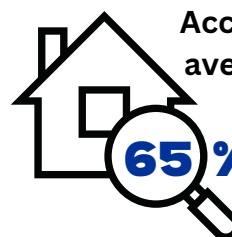
Les principales thématiques travaillées avec les ménages sont :

- L'Aide Éducative Budgétaire
- La recherche de solution habitat adapté
- La résorption des dettes locatives et autres
- La médiation et négociation avec les bailleurs
- L'instruction de dossiers d'aide financière si besoin
- Le traitement du surendettement
- L'investissement, l'entretien du logement et le mode d'habiter



Maintien dans
le logement

35 %



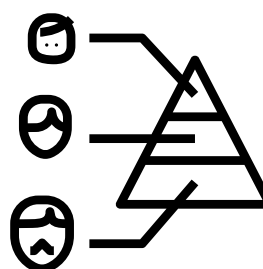
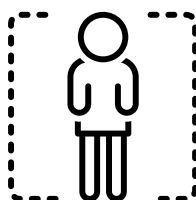
Accès / Maintien
avec Recherche
de Logement

65 %



39 %

Personne isolée



57 %

31 à 50 ans



Locataire du
parc social

56 %



37 %

Endettement > 5000 €



35 %

Ménage surendetté
à la prise en charge



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 160

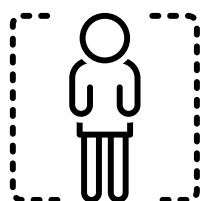
TIOP : 113

273

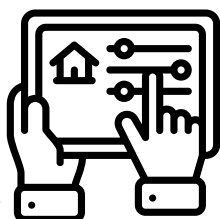
L'Atelier Recherche de Logement et l'Atelier Chantier d'Insertion sont des dispositifs d'accompagnement à la recherche de logements autonomes avec une partie collective concernant les informations générales liées à la recherche de logement et une partie individuelle concernant les informations liées au ménage.

Ce dispositif permet :

- La construction et l'élaboration du projet habitat
- La recherche d'un logement adapté
- Définir les objectifs de la recherche de logement
- Préparer l'accès au logement

**36 %**

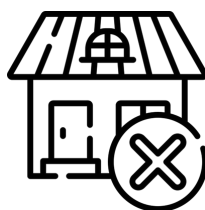
Personne isolée



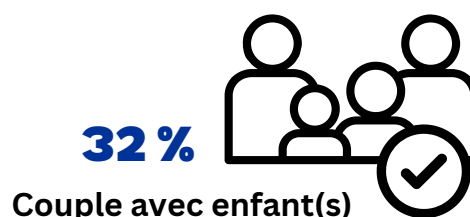
Dépôt dossier
demande de logement



Mise à jour des documents
administratifs



Inadéquation logement :
composition familiale,
revenus...

**32 %**

Couple avec enfant(s)



Revenus liés
à l'activité



Instruction
DALO / DAHO



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 161**TIOP : 94****255**



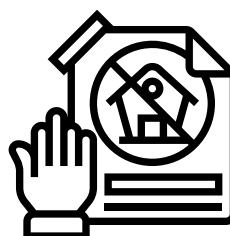
APEL - ACD FNAVDL

Cette action s'adresse à tous les ménages concernés par une dette locative, et souhaitant avoir des informations et des conseils pour éviter une procédure d'expulsion domiciliaire. Ces permanences permettent de :

- Faire un diagnostic approfondi des situations
- Accompagner et soutenir les ménages en procédure d'expulsion
- Réaliser des enquêtes expulsions
- Préparer et accompagner les ménages lors des audiences au Tribunal d'Instance
- Orienter les publics vers des accompagnements spécifiques.

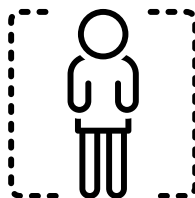

33 %

Famille
monoparentale


81 %

Sous le coup
d'une procédure
d'expulsion
domiciliaire

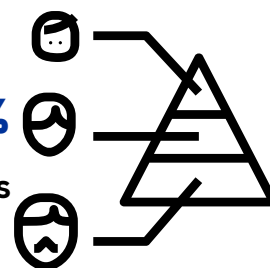
Personne isolée

37 %

56 %

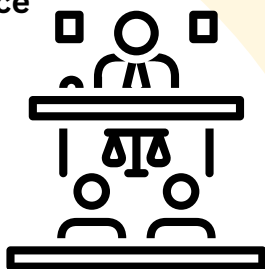
Locataire du
parc public

74 %

31 à 60 ans



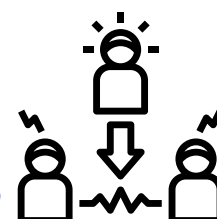
Préparation des ménages
à l'Audience

25 %

41 %

Revenus liés à l'activité

31 %

Rencontre & médiation
avec le bailleur



Nombre de ménages accompagnés

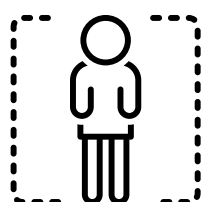
TPS : 163

TIOP : 46

209

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé permet de sécuriser et maintenir le toit et de stabiliser la situation financière en mettant en oeuvre :

- la gestion des prestations sociales
- La médiation avec les bailleurs
- La gestion budgétaire
- l'accompagnement physique aux soins et démarches administratives et auprès des établissements bancaires
- Les synthèses entre équipes et partenaires sociaux.



62 %

Personne isolée

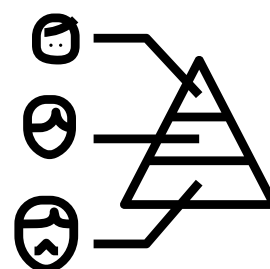
bénéficiaires
femmes

64 %



53 %

31 à 50 ans



26 %

Instruction dossier
de surendettement



45 %

Revenu de Solidarité
Active - rSa

23 %

Sous le coup d'une
Assignation



99 950€

Montant total des
prestations gérées



31,3 mois

Durée moyenne d'un
accompagnement MASP



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 0

TIOP : 19

19

OPH & CDC HABITAT SOCIAL

La Gestion Locative Adaptée (GLA) se fait sous forme de permanences qui ont lieu 1 fois par mois sur chacune des résidences dans des locaux mis à disposition par le bailleur. Ces lieux de permanence permettent une plus grande proximité avec le public concerné. L'ADAMAL, à travers la mise à disposition d'un travailleur social, intervient pour :

- CDC Habitat Social : sur la commune de Miramas et sur les résidences : Les Remparts, Le Monteau
- OPH : sur la commune d'Istres et sur les résidences : Le Prépaou, Les Magnanarelles, Le Pont Canadel, la Terroulette

Ces entretiens individuels permettent de :

- Renseigner les locataires sur leur dette locative
- Établir un diagnostic social et financier approfondi
- Trouver des solutions adaptées en collaboration avec le bailleur
- de prendre rendez-vous pour des visites à domicile
- d'avoir des liaisons hebdomadaires avec le bailleur



88 %

Sous le coup d'une
procédure d'expulsion
domiciliaire avant
Assignation

Ménages ayant eut besoin
d'échanges téléphoniques
très réguliers



65 %

40 %

Dettes locatives liée à des
accidents de la vie :
perte d'emploi, maladie,
séparation ...



47 %

Ménages ayant soldé leur dette locative

25 %

Ménages ayant fortement réduit leur dette locative



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 0

TIOP : 72

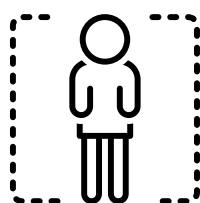
72

Des permanences individuelles sont organisées plusieurs fois par mois dans plusieurs communes du Territoire Istres Ouest Provence

- Sur Istres : Trigance 4 & Maison du Citoyen
- Sur Miramas : Maison du droit
- Sur Port Saint Louis du Rhône : Maison des services publics
- Sur Fos Sur Mer : Maison de la Mer et CCAS

Ce dispositif permet :

- De rechercher une solution habitat
- De lever les freins sur le plan administratif afin de favoriser l'accès au logement
- La médiation et la négociation avec le bailleur
- De prévenir l'impayé locatif



40 %

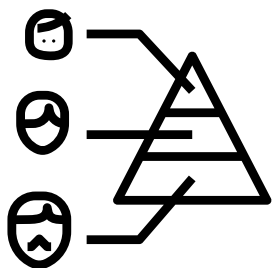
Personne isolée



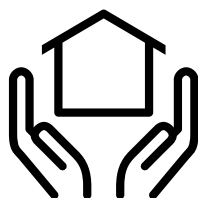
40 %

Revenu de Solidarité
Active - rSa

58 %
31 à 50 ans



25 %
Démarches
personnelles



58 %

Maintien du logement



55 %

Ménages en
dette locative



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 0

TIOP : 384

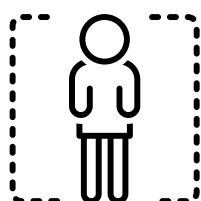
384



Le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes s'adresse à tous les ménages de 18 à 30 ans issus du Conseil de Territoire du Pays Salonais, souhaitant obtenir du soutien pour construire leur projet habitat ou connaître les différentes aides auxquelles ils peuvent prétendre en cas de relogement.

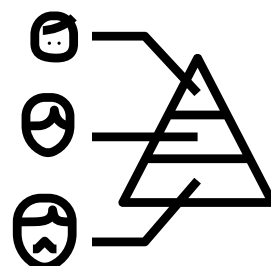
Il permet de :

- Soutenir et accompagner les jeunes dans toutes les étapes de leur parcours résidentiel.
- Etablir un diagnostic individualisé et proposer des réponses adaptées à chaque situation.
- Mobiliser l'offre dans le parc public et le réseau de propriétaires privés particuliers afin de faciliter l'accès des jeunes au logement autonome et accompagner l'entrée dans le logement.
- Considérer l'insertion par le logement au cœur d'une problématique globale et travailler en partenariat avec les autres services intervenant auprès du public jeune à travers le bail accompagné et les ateliers collectifs.



Personne isolée
61 %

18 à 25 ans
60 %



49 %

Absence de logement
autonome pérenne



53 %

Revenus lié à l'activité



82 %

Issus de la commune



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 307

TIOP : 0

307

IML BAIL GLISSANT

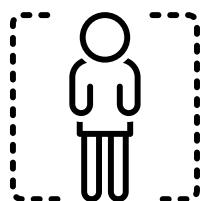
MANDAT DE GESTION

PARC PRIVÉ - PARC SOCIAL

18

2 dispositifs créés en 2022

- Dispositif Bail Glissant : l'ADAMAL porte le bail pendant 1 an et propose un candidat en sous-location. Passé ce délai, et si toutes les conditions sont réunies pour une location sereine, L'ADAMAL propose un glissement du bail. Il s'agit d'allier logement et accompagnement des ménages à revenus modestes.
- Agence Immobilière Sociale INNOV'TOIT : agence à vocation sociale a été créée en partenariat avec l'AVES et l'ALPA qui porte la carte immobilière. Il s'agit de proposer une offre supplémentaire en mandat de gestion pour les ménages à revenus modestes.



68 %

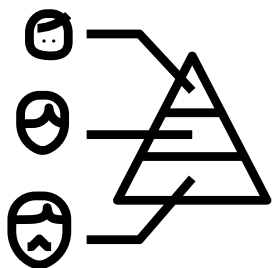
Personne isolée



62 %

Revenus liés à l'activité

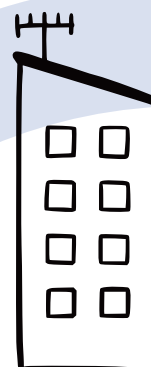
56 %
31 à 65 ans



80 %

Location Parc Privé

20 %
Location Parc Social



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 9

TIOP : 3

12

ÉVALUATION QUALITATIVE

PARTIE 1

Riche d'une expérience dans le domaine du travail social, de celui du logement et d'une forte connaissance des territoires sur lesquels elle intervient depuis maintenant 30 ans, l'ADAMAL est aujourd'hui un partenaire indispensable en matière d'accompagnement des publics en difficultés.

L'ADAMAL allie aujourd'hui la mise en œuvre d'actions ancrées, comme les ASELL ou les ARL mais développe aussi des dispositifs alternatifs ou complémentaires qui permettent d'adapter l'offre d'accompagnements quelque soit la problématique.

En 2023, dans le domaine du traitement de l'expulsion domiciliaire, l'ADAMAL a poursuivi les mesures FNAVDL d'accompagnements autour des problématiques d'expulsion sur le territoire du Pays Salonais. Cette augmentation de moyens nous a permis de recevoir un plus grand nombre de personnes sous le coup d'une procédure d'expulsion et ainsi de renforcer la prévention des expulsions. Par ailleurs, nous avons maintenus les permanences de proximité sur les villes du territoire : Saint-Chamas, Eyguières et Velaux (au CCAS ou en Mairie) afin d'aller vers les ménages en difficulté et leur apporter des réponses. Ces permanences viennent compléter les permanences sur Salon à la Maison de la Justice et du Droit qui ont lieu deux fois par mois. Situées de manière équitable sur tout le territoire du Pays Salonais, ces 4 lieux de permanences ont permis d'accueillir plus de 163 ménages sur Salon en 2023.

Sur le territoire d'Istres Ouest Provence, les équipes de l'ADAMAL se sont fortement mobilisées autour :

- de la réalisation des enquêtes expulsion,
- du traitement de l'impayé locatif à travers une participation intensive sur les CCAPEX et les Commissions de Prévention des expulsions en Sous-Préfecture d'Istres
- de la réalisation de mesures spécifiques de prévention des expulsions
- de la mise en œuvre de permanences spécifiques prévention des impayés avec les bailleurs sociaux
- de la mise en œuvre de MASP (mesures d'Accompagnement Social Personnalisée)

Ce sont 46 ménages qui ont ainsi bénéficié du dispositif Asell de Courte Durée en 2023.



PARTIE 1 – SUITE

Rechercher un logement et y accéder demandent aujourd'hui de très nombreuses ressources : un budget adapté, une épargne conséquente, des garanties qui sécurisent les bailleurs...des prix de loyers adaptés ... Dans un contexte locatif tendu, il est devenu difficile d'accéder seul au logement, notamment pour les ménages à revenus modestes ou dans des situations précaires.

Soutenir, accompagner, guider, conseiller, réfléchir au projet habitat et préparer les ménages à l'accès sont des objectifs que les équipes mettent en œuvre tout au long de l'année auprès des ménages qui nous sont orientés par les partenaires. En s'appuyant sur des ateliers collectifs et des rendez-vous individuels, les travailleurs sociaux interviennent toutes les semaines sur les deux territoires et en 2023 ont pu soutenir 255 familles.

Le financement spécifique pour accompagner les travailleurs en insertion au sein des chantiers et ateliers d'insertion sur le territoire d'Istres Ouest Provence a été renouvelé et a permis de compléter notre offre sur cette thématique.

Accéder à un logement, s'y maintenir, avoir un loyer adapté à ses revenus, investir son logement et bien l'entretenir sont les missions principales des mesures d'Accompagnement individualisées et personnalisées. Ces mesures s'inscrivent dans la globalité tout en accentuant le travail sur l'insertion par le logement. Les équipes sociales interviennent à domicile et accompagnent les familles dans leurs démarches administratives et budgétaires. Il s'agit de soutenir les ménages dans la résorption de leurs difficultés et de lever les freins à une insertion réussie et positive.

Tournées vers l'autonomie, toutes ces mesures d'accompagnement sont mises en œuvre par une équipe de plus de 23 travailleurs sociaux diplômés en travail social qui ont accompagné 1531 ménages sur l'ensemble des différents dispositifs d'accompagnement social.



Depuis quelques années, nous constatons une augmentation significative du nombre de ménages de moins de 30 ans accompagnés par le service CLLAJ.

Être jeune et commencer sa vie de locataire n'est pas chose facile aujourd'hui... Rechercher son premier logement, constituer une épargne, prendre conscience des freins et de la réalité du marché...trouver un garant et effectuer toutes les démarches administratives...meubler son logement et avoir envie d'y rester. L'équipe du CLLAJ accompagne les jeunes dans tout son parcours et plus particulièrement dans la construction de son projet habitat.

Basé sur des interventions individuelles, les travailleurs sociaux du CLLAJ apportent leur expertise et leur connaissance du marché afin que les jeunes trouvent des logements adaptés à leur situation. Riche d'un partenariat ancré depuis plus de 15 ans avec des propriétaires privés, le CLLAJ a permis de reloger 119 jeunes de toutes situations sur les 307 jeunes reçus en premier accueil.

Dans le cadre de son dispositif d'intermédiation locative avec bail glissant, l'ADAMAL a pu reloger 32 ménages sur les 2 territoires en 2023.



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 800

TIOP : 731

1531





PARTIE 2

LES ACTIONS DU SERVICE D'HÉBERGEMENT



RÉSIDENCE HABITAT JEUNES

La Résidence Habitat Jeunes d'une capacité de 116 places est présente sur 3 sites différents :

- 89 Bd Aristide Briand - 13300 SALON DE PROVENCE
- 210 Bd Foch—13300 SALON DE PROVENCE
- Les Ferrages— 13250 SAINT-CHAMAS

La politique d'accueil est basée sur la mixité sociale et l'équilibre entre les différentes catégories de jeunes : jeunes étudiants et jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel.

La résidence accueille et héberge de manière temporaire des jeunes de 18 à 30 ans, en cours d'insertion sociale et professionnelle.

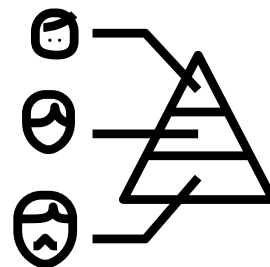
La Résidence est une étape entre l'hébergement et le logement pérenne.



73 %
Homme isolé

moins de 25 ans

91 %



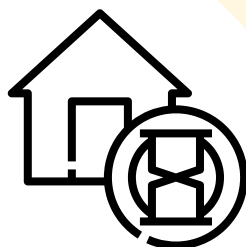
Hébergés en famille ou chez un tiers
avant l'entrée

39 %



61 %

Revenus liés à l'activité



Durée moyen
du séjour

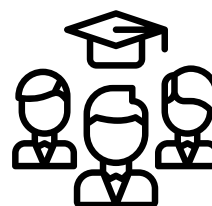
9 mois

61 %

Revenus liés à l'activité



35 %
Étudiants



Nombre de ménages accompagnés
TPS : 189

TIOP : 0

189

LOGEMENTS TEMPORAIRES & TRANSITOIRES

24

Ces dispositifs d'hébergement sont soumis à un accompagnement social adapté.

Les logements temporaires sont meublés et permettent d'héberger des ménages sans solution de logement à court ou moyen terme.

L'orientation des ménages se fait par le SIAO.

Les objectifs principaux de ces dispositifs est de :

- Préparer l'autonomie pour l'accès au logement définitif en permettant d'exercer leurs responsabilités de locataire dans un cadre adapté
- Prévenir les risques locatifs (endettement, troubles du voisinage)
- Prévenir le mauvais entretien des logements et ainsi intervenir à long terme sur les risques d'indécence
- Accompagner le projet habitat et favoriser l'accès au logement autonome

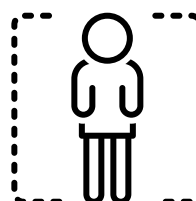


43 %

Revenus liés à l'activité

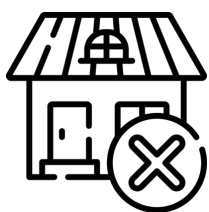
Famille Monoparentale

49 %



41 %

Personne isolée

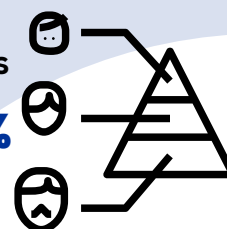


68 %

Sans logement suite à
séparation, décohabitation,
rupture d'hébergement ou
Sans Résidence stable

Moins de 30 ans

33 %



109

Personnes
hébergées



Durée moyen du séjour

14 mois 1/2



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 41

TIOP : 8

49

Le CHRS a été créé en juin 2015 afin de permettre et soutenir un processus de réhabilitation pour du public spécifique souffrant de troubles psychiques.

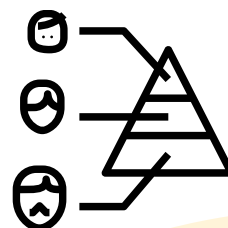
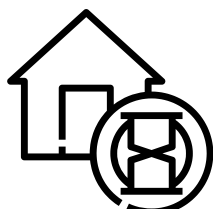
L'accompagnement des publics est global et prend en compte toutes les dimensions :

- Le soin
- Le soutien dans la vie quotidienne
- L'inscription sociale
- Le soutien à l'insertion professionnelle ou au maintien à l'emploi
- La recherche d'un logement autonome ou d'un habitat adapté.

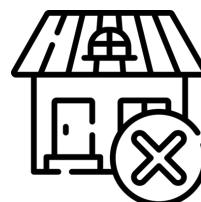
**56 %**

Homme isolé

Entre 31 et 50 ans

67 %Bénéficiaire d'IJ
ou d'invalidité**56 %**

Durée moyen du séjour

16 mois 1/2**56 %**fin de prise en charge
d'un établissement de soin
ou sans solution habitat

Nombre de ménages accompagnés

TPS : 9**TIOP : 0****09**

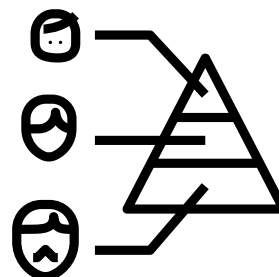
L'ADAMAL dispose de 2 logements dans le parc privé.

C'est un dispositif de location / sous-location pour des personnes fragiles et vulnérables pour qui le droit commun n'est pas possible.



100 %
Femme isolée

50 %
55 ans et +



50 %
Bénéficiaire d'une
pension d'invalidité



50 %
Fin de prise en charge
d'un établissement de soin



Nombre de ménages accompagnés
TPS : 2

TIOP : 0

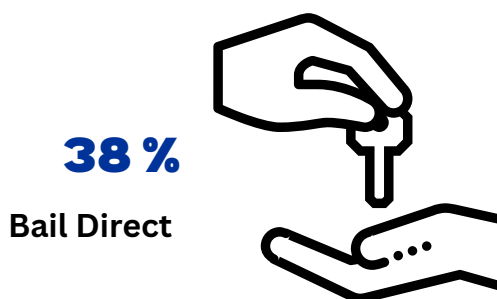
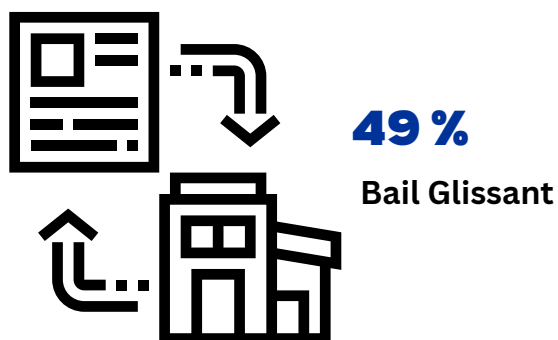
02

DISPOSITIF RÉFUGIÉS

Le dispositif permet une prise en charge globale du ménage en prenant en compte les spécificités du public et cela AVEC ou SANS HEBERGEMENT / LOGEMENT.

C'est un accompagnement global pour une insertion facilitée et réussie qui passe par :

- l'insertion professionnelle
- l'insertion par le logement
- l'ouverture des droits
- l'accès aux soins



Notre partenariat avec les bailleurs sociaux de tous les territoires nous a permis d'effectuer ces relogements sur les communes de :

- Arles
- Istres
- Martigues
- Miramas
- Salon de Provence
- Vitrolles



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 0

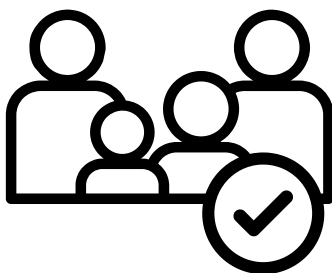
TIOP : 37

37

Le dispositif permet une prise en charge de familles Ukrainiennes sortant de dispositifs d'hébergement sur les Bouches-du-Rhône au travers de la mobilisation de 6 logements du parc social.

La captation des 6 logements s'est faite sur les communes d'Istres et de Port-Saint-Louis-du-Rhône et permet de faire de la location / sous-location sans objectif de bail glissant.

100 %
Couples avec
enfants



100 %
Revenus liés à
l'activité



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 0

TIOP : 6

6

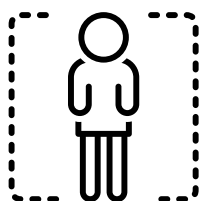
La référente santé intervient sur les trois services d'hébergement gérés par l'association repartis sur nos 2 antennes.

Les populations cibles de cette action sont les ménages hébergés sur les différents dispositifs de l'association :

- Les logements temporaires,
- Le CHRS NOSTRA,
- La Résidence Habitat Jeunes.

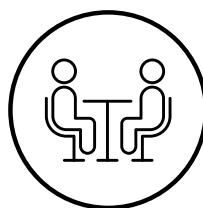
Ses missions :

- Remobiliser et soutenir les personnes dans la prise en charge de leur santé.
- Accompagner physiquement les personnes dans les démarches d'accès aux soins et les orienter vers les dispositifs de droits communs
- Organiser et animer des ateliers thématiques collectifs
- Favoriser la dynamique partenariale et la mise en réseau des institutions, des professionnels et des publics hébergés.



53

Personnes accompagnées

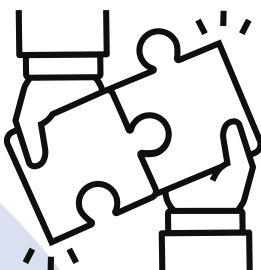


290

Nombre d'entretiens

15

Structures rencontrées en vue d'un partenariat



104

Aide à la prise de Rendez-vous médicaux



45

Accompagnements physiques aux rendez-vous médicaux



10

Ateliers collectifs sur des thématiques variées*

*Techniques de base pour cuisiner/équilibre alimentaire, activité physique/santé mentale, bien-être / santé et soutien psychique / prévention et bilans santé / la vie affective & sexuelle / contraception / réduction des risques : consommations de produits, addictions / risques & accidents domestiques / Médiation animale, bien-être, santé mentale.

ÉVALUATION QUALITATIVE 30

PARTIE 2

Héberger, proposer un toit et un accompagnement est un travail au quotidien pour l'ensemble des salariés de l'ADAMAL.

Il s'agit de permettre à des personnes de se poser, de retrouver un équilibre et ainsi de favoriser l'aller vers le logement de droit commun.

Jeunes, réfugiés, personnes en souffrance psychique, personnes en expulsion domiciliaires...toutes aspirent à retrouver un logement et une autonomie. Le rôle de notre association est de leur donner les moyens d'y arriver et de les soutenir dans leurs projets.

Au sein de la Résidence Habitat Jeunes, le collectif a permis de travailler sur la cohésion, l'entraide et la solidarité entre les jeunes. Les animations, les sorties, les ateliers collectifs ont été mises en œuvre afin de développer des réflexes citoyens et leur donner la possibilité de devenir les citoyens de demain.

La mixité des publics a été maintenue et le panel des publics reste très diversifié : étudiants, jeunes salariés, stagiaires se côtoient au quotidien au sein de la Résidence.

En 2023, l'équipe socio-éducative a mis en place des ateliers mensuels de médiation animale et a initié à des résidents volontaires un projet de court-métrage qui sera présenté en avant-première lors de l'Assemblée Générale 2023.

Le dispositif d'Hébergement temporaire compte environ 80 places, réparties sur la commune de Salon et de Port Saint Louis du Rhône.

A travers un accompagnement individualisé centré sur l'accès au logement de droit commun, les travailleurs sociaux et la Référente santé participent au-delà à une insertion beaucoup plus globale, notamment dans les domaines de la santé, l'accès aux droits, le mode d'habiter et l'insertion sociale.

En 2023, 2 nouveaux logements temporaires ont été créés afin d'accueillir et d'accompagner des femmes et leurs enfants victimes de violences conjugales.



Le CHRS Nostra propose 5 studios en centre-ville de Salon de Provence, studios meublés et indépendant et d'un espace collectif ouvert 7j/7. Il permet de rencontrer l'équipe socio-éducative, de partager des moments collectifs et conviviaux de manière autonome ou accompagnée, de créer du lien social entre eux.

Un groupe d'expression vient compléter et mettre en avant la parole des bénéficiaires autour des questions relatives à leur participation et à leurs besoins.

Une psychologue vient compléter l'équipe du CHRS et propose un suivi psychologique aux résidents qui en manifestent le souhait. Elle est présente 1 jour par semaine.

L'évaluation externe du CHRS Nostra a été réalisée durant l'année 2023.

Depuis 2018, l'ADAMAL accompagne les Personnes Bénéficiaires de la Protection Internationale dans le cadre du Dispositif des Réfugiés. Il s'agit de proposer un accompagnement global adapté et personnalisé, accompagnement adossé à :

- Un hébergement temporaire
- Un bail glissant
- Un bail direct avec un bailleur social

En 2023, l'équipe a axé son travail autour de l'insertion par l'activité économique et de la prise en compte des compétences psycho-sociales de chacun afin de favoriser le lien entre logement et emploi.

Par ailleurs, un travail d'élargissement du territoire a permis d'apporter des réponses au plus près des besoins des demandeurs, notamment en terme d'emploi ou d'accès à la formation professionnelle.



PARTIE 2 – FIN

Depuis 2018, la Référente Santé intervient en binôme avec les travailleurs sociaux auprès des publics hébergés de l'association.

La Référente Santé a 3 missions principales qu'elle met en œuvre tout au long de l'année :

- Accompagner les ménages dans l'accès et l'ouverture de droits/santé
- Mettre en place des ateliers thématiques en lien avec la santé
- Développer et créer un réseau partenarial spécifique avec les professionnels de la santé et du soin

Au-delà des accompagnements individuels, l'année 2023 aura permis de mettre en place :

- Des séances de dépistage VIH avec le CAARUD et l'ELF
- Un travail autour de l'équilibre alimentaire (repas, petit déjeuner...)
- Une sensibilisation aux consommations d'alcool avec le CSAPA avec lesquels nous avons formalisé un partenariat
- Des temps d'activités physiques (marche, relaxation, ...)
- Une initiation à la sophrologie
- Des bilans santé avec le CESAM 13
- Des groupes de paroles autour de la contraception, la vie affective et sexuelle avec la MDA et le planning familial
- Une soirée Ciné-Débat sur le thème de la santé mentale



Nombre de ménages accompagnés

TPS : 241

TIOP : 51

292



PARTIE 3

A faint, stylized background illustration. It features a light blue silhouette of a person sitting at a desk with a laptop. A hummingbird, also in light blue, is shown in flight above the person's head. The bird's body and wings are composed of puzzle pieces, symbolizing assembly or completion.

**QUELQUES
CHIFFRES
À RETENIR**



Les résultats suivants ne portent que sur les ménages accompagnés dont le suivi s'est terminé en 2023.

Pas de résultat pour les ménages de 2023 encore en cours d'accompagnement sur 2024



Relogement
parc public

171

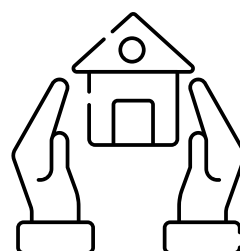
Relogement
parc privé

93



Ménages
relogés

264



Maintien dans
le logement

565

Nombre de ménages
accompagnés

1823





CONCLUSION



&

PERSPECTIVES



Avec **1824** ménages accompagnés, soit 1% ménages de plus qu'en 2022, nous retiendrons les chiffres clés présentés :

- **264** ménages relogés (+20% par rapport à 2022)
dont **91 ans le parc privé**

Ce qui représente un travail extrêmement conséquent en termes de liens avec les bailleurs et de prospection.

- **565** ménages maintenus dans leur logement
(+22% par rapport à 2022)

Le travail autour du maintien dans les lieux a permis à bon nombre de ménages suivis de garder leur logement.

Cependant, les équipes sont inquiètes quant à l'accélération des procédures d'expulsions et aux effets immédiats de la nouvelle loi Kasbarian.

Côté perspectives **2024-2025-2026**, nous avons souhaité initier et mettre en place un travail spécifique autour du mécénat.

En effet, l'association doit se pencher et aller rechercher d'autres modalités de ressources financières. Pour cela, un groupe de travail sera créé et porté par des volontaires et des salariés de l'association afin de mener à bien un canevas structuré.

Par ailleurs, l'équipe d'encadrement a déjà amorcé, depuis 2018, un travail autour de la qualité de vie au travail mais souhaite poursuivre cette démarche au travers de la mise en place de nouvelles actions à définir.

L'ADAMAL mène un travail de développement de projet de Résidences Sociales, Pension de Famille et Résidence Habitat Jeunes avec différents partenaires bailleurs et promoteurs sur des territoires ciblés.

L'objectif serait de développer des lieux de vie en lien avec les besoins des territoires.

2023

2024

2025

2026

République française

Conseil Départemental de
l'Accès au Droit
des Bouches-du-Rhône



Siège Social
Territoire du Pays Salonais

89 Boulevard Aristide Briand
13300 SALON DE PROVENCE
Tel : 04 90 56 09 65
accueil.salon@adamal.org

Antenne
Territoire Istres Ouest Provence

Domaine de la Méridette -
Bâtiment 10 G - M 569
13270 FOS SUR MER
Tel : 04 42 11 02 80
accueil.fos@adamal.org



<https://adamal.org>